

**Décision n°2018-25 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE**

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu la décision n° 2016-83 du 2 décembre 2016 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 2017-29 du 17 mars 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n° 3360 du 19 octobre 2017 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Vu la décision n°91 du 9 février 2018 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** – M<sup>me</sup> Lydia Caparros est nommée membre suppléant de la commission consultative paritaire de l'établissement en remplacement de M. Eric Hebrard.

Consécutivement, la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit désormais comme suit :

*Représentants du collège 1 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Hanet, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Nathalie Boumendil, titulaire,
- c) M. Philippe Kaspi, suppléant,
- d) M. François Alexandrenne, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Estelle Piernas, titulaire,
- b) M. Philippe Cartignies, suppléant,
- c) M. Affan Zakaria, titulaire,
- d) M. Hamid Belagoune, suppléant ;

*Représentants du collège 2 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M<sup>me</sup> Nathalie Sitrès, titulaire,
- b) M. Dominique Caprili, titulaire,
- c) M. Biram Sassoum Samba, titulaire,
- d) M. Antoine Hong Tuan Ha, suppléant,
- e) M<sup>me</sup> Lydia Caparros, suppléante,
- f) M<sup>me</sup> Sebahet Saglam, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) Mme Erika Sauzeau, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Florence Duhamel, suppléante,
- c) M. Romaric Guyot, titulaire,
- d) M. Vincent Keil, suppléant,
- e) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Sachot, suppléante ;

*Représentants du collège 3 :*

1° au titre de l'administration :

- a) M. Philippe Raabon, titulaire,
- b) M. Vincent Ménaert, titulaire,
- c) M. Jean-Christophe Franville, titulaire,
- d) M<sup>me</sup> Christelle Hampartzoumian, suppléante,
- e) M<sup>me</sup> Sylvie Mercier, suppléante,
- f) Mme Stéphane Idrac, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M<sup>me</sup> Sandra Giacomini, titulaire,
- b) M<sup>me</sup> Ingrid Lalaux, suppléante,
- c) M<sup>me</sup> Yamina Hassani, titulaire,
- d) M. Franck Blandel, suppléant,
- e) M. Gérard Soriano, titulaire,
- f) M<sup>me</sup> Nadine Duflot, suppléante.

**Art. 2** – La décision n°91 EPIDE/DG/DRH du 19 février 2018 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE est abrogée.

**Art. 3** – La Directrice Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET  
DIRECTRICE GENERALE